

ROYAUME DE BELGIQUE  
LE MINISTRE DES FINANCES

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS  
DE LA NATION

LE COMPTABLE GÉNÉRAL  
DES FINANCES

LE 15 JANVIER 1928

LOGIQUE 1-1928

1-1928

DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS  
DE LA NATION

CHAMBRE DES COMMUNES

DE LA NATION

DES

COMPTES ANNUELS OFFICIELS

COMPTES

